

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Le Bureau du directeur général des élections (Élections Ontario) veille à l'application de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections*. Le Bureau est administré par le directeur général des élections qui rend compte de ses activités directement à l'Assemblée législative.

SOMMAIRE - PROGRAMME

(\$)

CRÉDIT PROGRAMME	Prévisions 2012-2013	Prévisions 2011-2012	Différence entre 2012-2013 et 2011-2012	Chiffres réels 2010-2011
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
501 Programme du Bureau du directeur général des élections	17 492 600	11 220 900	6 271 700	9 610 792
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	17 492 600	11 220 900	6 271 700	9 610 792
Crédits législatifs	-	-	-	18 642 613
Total - Charges de fonctionnement	17 492 600	11 220 900	6 271 700	28 253 405
Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	17 492 600	11 220 900	6 271 700	28 253 405

PROGRAMME DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS - CRÉDIT 501

Le Bureau organise les élections générales et les élections partielles des membres de l'Assemblée législative, effectue des recherches et donne des renseignements généraux et des conseils sur les politiques en rapport avec le processus électoral. Le Bureau assure aussi la formation, la direction et la supervision des directeurs du scrutin des 107 circonscriptions électorales de l'Ontario.

Le directeur général des élections veille à l'application de la *Loi sur le financement des élections*. Plus de 400 associations de circonscription et 13 partis politiques inscrits doivent fournir une déclaration annuelle et informer Élections Ontario de tout changement à apporter aux renseignements concernant leur inscription. Élections Ontario vérifie tous les formulaires qui lui sont remis pour s'assurer de leur conformité à la *Loi sur le financement des élections*.

Le Bureau administre aussi les référendums en vertu de la *Loi de 1999 sur la protection des contribuables*.

En dehors des périodes électorales, le Bureau offre ses services aux ministères, aux organismes et au public sous forme de recherches historiques et comparatives, de conseils stratégiques et de renseignements généraux sur le processus électoral.

SOMMAIRE - CRÉDIT

(\$)

POSTE N°	POSTE	Prévisions 2012-2013	Prévisions 2011-2012	Différence entre 2012-2013 et 2011-2012	Chiffres réels 2010-2011
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
1	Administration des élections	7 595 400	7 797 800	(202 400)	7 113 753
2	Administration du financement des élections	9 897 200	3 423 100	6 474 100	2 497 039
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		17 492 600	11 220 900	6 271 700	9 610 792
L	<i>Loi électorale</i>	-	-	-	18 642 613
Total - Crédits législatifs		-	-	-	18 642 613
Total - Charges de fonctionnement		17 492 600	11 220 900	6 271 700	28 253 405

PROGRAMME DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS - CRÉDIT 501, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

(\$)

CRÉDIT -

POSTE CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES

N°

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

501-1	Administration des élections	
	Traitements et salaires	6 175 100
	Avantages sociaux	1 420 300
	Total à voter - Charges de fonctionnement	7 595 400
501-2	Administration du financement des élections	
	Traitements et salaires	880 500
	Avantages sociaux	202 500
	Transports et communications	31 300
	Services	1 389 400
	Fournitures et matériel	9 000
	Autres opérations	
	Subventionnement des dépenses électorales en vertu de la <i>Loi</i> <i>sur le financement des élections</i>	7 385 500
	Total partiel	9 898 200
	Moins : Recouvrements	1 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	9 897 200
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme du Bureau du directeur général des élections	17 492 600